

Projet soutenu par :



Le projet bénéficie également du soutien de :



Resp^{haies}

Kit de fiches méthodologiques à destination de tiers-veilleurs de

Fiche n° 2 – Engagement du projet de recherche participative

Livrable 0.2 – décembre 2023



Auteurs :

Glen MILLOT – Sciences Citoyennes

Cyril FIORINI – Sciences Citoyennes

Table des matières

| | |
|--|----------|
| PARTIE 1 – DEFINITION DES ENJEUX – QUESTIONS A SE POSER | 3 |
| ● 1.1 – Replacer le projet dans l’agenda des partenaires | 3 |
| ● 1.2 – Garantir une compréhension partagée du projet | 3 |
| ● 1.3 – Définir la gouvernance du projet et les modes d’interactions entre membres du collectif de recherche | 3 |
| ● 1.4 – Assurer une transparence maximale au sein du collectif | 4 |
| ● 1.5 – Identifier et dépasser les éventuelles contraintes administratives et/ou politiques | 4 |
| ● 1.6 – Confirmer les rôles, tâches et responsabilités de chaque partenaire | 4 |
| ● 1.7 – Confirmer les activités et sous-activités contenues dans le projet | 4 |
| PARTIE 2 – RISQUES ET ECUEILS A EVITER | 5 |
| ● 2.1 – Lancer les activités ou prendre des décisions trop rapidement | 5 |
| ● 2.2 – Lancer le projet sans tenir compte des contraintes d’agenda | 5 |
| ● 2.3 – Chercher à intégrer le tiers-veilleur dans le projet | 5 |
| PARTIE 3 – MOYENS NECESSAIRES | 5 |
| ● 3.1 – Disponibilité des moyens financiers | 5 |
| ● 3.2 – Disponibilité des membres du collectif de recherche | 6 |
| ● 3.3 – Mise en place des premiers outils de collaboration | 6 |
| PARTIE 4 – MODALITES DE REALISATION | 6 |
| ● 4.1 – Organiser un séminaire en présentiel de lancement du projet | 6 |
| ● 4.2 – Établir un protocole d’accord entre tous les partenaires et avec le tiers-veilleur | 6 |
| ● 4.3 – Réaliser une série d’entretiens avec l’ensemble des partenaires | 6 |
| PARTIE 5 – RÉSULTATS ATTENDUS | 7 |
| ● 5.1 – Identifier les moyens de réalisation du projet | 7 |
| ● 5.2 – Consolidation d’une compréhension partagée du projet et des différentes séquences qu’il comporte | 7 |
| PARTIE 6 – DURÉE | 7 |

Cette fiche est un exemple de fiche à destination de tiers-veilleur ou de porteurs de projets de recherche participative. Elle s'inscrit dans un travail d'élaboration d'un guide qui se nourrira des analyses effectuées pendant le projet Resp'haies mais également de plusieurs autres projets. Le rapport n°4 présente quant à lui les résultats spécifiques à l'action 0.2 du projet Resp'haies.

Plus globalement, ce guide a été pensé pour favoriser le maintien de la co-production des savoirs tout au long d'un processus de recherche participative. Il n'établit pas un modèle à suivre, bien au contraire, il n'existe pas de modèle unique de recherche participative. C'est un appui à la réflexion sur les conditions de mise en œuvre concrètes du projet qui doivent être négociées et partagées par l'ensemble des partenaires du collectif de recherche. C'est également un outil pour le tiers-veilleur qui les accompagne afin de garantir la co-production des savoirs tout au long du projet.

PARTIE 1 — DEFINITION DES ENJEUX — QUESTIONS A SE POSER

• 1.1 — Replacer le projet dans l'agenda des partenaires

L'articulation entre cette phase d'engagement du projet et la phase précédente constitue un enjeu complexe. En effet, il peut s'écouler plusieurs mois entre ces deux phases, notamment s'il a fallu inscrire le projet de recherche participative dans le cadre d'un appel à projets. Les partenaires du projet doivent donc établir les conditions rendant possible la réalisation des activités du projet alors même qu'ils ont d'autres activités et responsabilités à assumer en-dehors de ce projet de recherche participative. L'engagement du projet nécessite que la discussion au sein du collectif de recherche porte sur une bonne synchronisation des différents agendas afin de garantir une maîtrise partagée du rythme d'avancement du projet et une disponibilité adaptée aux engagements réciproques.

• 1.2 — Garantir une compréhension partagée du projet

Le niveau d'implication des membres du collectif de recherche dans le processus d'écriture et de conception du projet de recherche participative n'a pas été le même pour tous les partenaires. En outre, il est possible que certaines organisations partenaires soient représentées par de nouvelles personnes au moment du démarrage effectif du projet et que d'autres aient été spécifiquement recrutées lors de l'engagement du projet ou en cours de projet. Il y a donc un enjeu important, au début du projet et tout au long de sa mise en œuvre, à garantir que tous les membres du collectif de recherche possèdent une compréhension partagée des différentes dimensions du projet : objectifs communs, enjeux et contraintes individuels, terminologie utilisée, langage commun, etc.

• 1.3 — Définir la gouvernance du projet et les modes d'interactions entre membres du collectif de recherche

Si le collectif de recherche a abouti à un consensus sur le contenu du projet de recherche participative en termes d'activités à mener, lors de la conception initiale du projet, il s'avère utile de reprendre de manière collective l'ensemble des activités envisagées en identifiant quels partenaires elles impliquent, et avec quels moyens. Toutefois, il est essentiel que ces activités ne soient pas mises en œuvre « en silo », c'est-à-dire déconnectées les unes des autres. Elles doivent être articulées afin de garantir la cohérence d'ensemble du projet. La capacité du collectif de recherche à réaliser cette articulation dépend des

modalités de gouvernance du projet sur lesquelles les partenaires vont se mettre d'accord. C'est une des dimensions primordiales des pratiques de recherche : si l'animation du projet peut incomber à un ou plusieurs partenaires en particulier, les prises de décisions concernant l'ensemble des activités du projet doivent impliquer tous les membres du collectif de recherche. Chaque membre doit pouvoir légitimement participer aux décisions collectives. En fonction des moyens de chacun des partenaires, la gouvernance définie collectivement devra intégrer une vigilance permanente sur les potentielles asymétries de pouvoir entre eux dans le cours de la mise en œuvre du projet.

- **1.4 – Assurer une transparence maximale au sein du collectif**

Dans le cadre d'un projet de recherche participative, de nombreuses dimensions sont partagées entre les partenaires souhaitant collaborer afin de garantir l'intensité de la co-production des savoirs : problématique, activités, objectifs, langage, etc. Pour garantir que ce partage soit véritablement effectif dans la mise en œuvre du projet, il est nécessaire d'assurer une transparence maximale au sein du collectif de recherche pour distribuer aux partenaires de manière équivalente la capacité d'intervenir sur l'avancement du projet. Toutes les activités du projet n'impliquent pas tous les membres du collectif de recherche à part égale, néanmoins la transparence établie permet de garantir que chaque partenaire puisse avoir un niveau de maîtrise suffisant de l'ensemble des dimensions du projet.

- **1.5 – Identifier et dépasser les éventuelles contraintes administratives et/ou politiques**

Les projets de recherche participative intègrent toujours des partenaires qui fonctionnent avec des modalités administratives et comptables différentes (par exemple, pour le recrutement d'un ou une stagiaire), voire des orientations politiques différentes (refus de certains partenaires d'accepter des cofinancements d'acteurs industriels). Il importe que ces différentes contraintes soient partagées. Cela participe à la compréhension mutuelle entre partenaires et favorise la recherche collective de moyens pour contourner les difficultés.

- **1.6 – Confirmer les rôles, tâches et responsabilités de chaque partenaire**

Lors du lancement du projet de recherche participative et de sa mise en œuvre concrète, il importe de clarifier pour tous les membres du collectif de recherche le rôle de chaque partenaire et les tâches et responsabilités qui vont lui être collectivement assignées. Des adaptations peuvent alors survenir lors de cette phase par rapport à ce qui avait été initialement établi lors de la conception du projet (rédaction d'un dossier). Il s'agit de garantir une compréhension et un accord partagés sur la place de chacun-e.

- **1.7 – Confirmer les activités et sous-activités contenues dans le projet**

Sur la base d'un accord réaffirmé concernant les objectifs du projet de recherche participative, les membres du collectif de recherche redéfinissent et confirment les activités et sous-activités qu'ils considèrent pertinentes pour les atteindre, selon les moyens disponibles. Il s'agit également de clarifier les méthodologies choisies pour la mise en œuvre des activités (terrains de recherche, protocoles de recherche, etc.) et les livrables qu'ils se sont engagés à produire dans le cadre du financement obtenu. Cette phase d'engagement du projet intègre également la clarification du calendrier des différentes activités et des choix collectifs à faire concernant l'articulation entre ces activités.

PARTIE 2 — RISQUES ET ECUEILS A EVITER

• 2.1 – Lancer les activités ou prendre des décisions trop rapidement

Nous l'avons évoqué, différents paramètres peuvent engendrer une compréhension différente des partenaires à propos des enjeux relatifs à la mise en œuvre du projet. Certains partenaires peuvent avoir une maîtrise plus importante de la manière d'engager les premières activités et une meilleure vision globale du projet. Au lancement du projet, comme en cours de projet, une attention peut être portée sur la capacité de tous les membres du collectif à apprécier les différentes dimensions, la pertinence et les conséquences pour le projet des modalités choisies de réalisation des activités et des décisions collectives qui sont prises.

• 2.2 – Lancer le projet sans tenir compte des contraintes d'agenda

Un projet de recherche participative peut parfois s'engager à une période marquée par de fortes contraintes d'agenda pour certains membres du collectif de recherche. Commencer à mettre en œuvre le projet sans avoir garanti la disponibilité de tous les partenaires crée automatiquement une distorsion concernant l'égalité de contribution aux décisions et la maîtrise du processus global d'avancement du projet. Il importe donc que l'inclusion de tous les partenaires soit assurée dès le démarrage du projet, même si cela doit impliquer de différer celui-ci de quelques semaines.

• 2.3 – Chercher à intégrer le tiers-veilleur dans le projet

La fonction du tiers-veilleur, intervenant en accompagnement du collectif de recherche participative, a été conçue comme un outillage extérieur à celui-ci. Dans ce cadre, il s'agit d'éviter un glissement de cette posture d'extériorité vers une implication plus directe dans le fonctionnement du collectif de recherche accompagné ou dans ses activités. Celle-ci peut toutefois intervenir de manière temporaire pour des configurations spécifiques, sur la base d'un échange entre le tiers-veilleur et le collectif de recherche. Intégré au collectif de recherche, le tiers-veilleur sera empêché d'assurer certaines fonctions et de mettre en place certaines modalités d'intervention que seule une posture d'extériorité peut permettre.

PARTIE 3 – MOYENS NECESSAIRES

• 3.1 – Disponibilité des moyens financiers

Le lancement du projet de recherche participative peut être engagé longtemps après le dépôt d'un dossier du fait d'une confirmation tardive de l'octroi d'une subvention. Il peut également être retardé par la durée de contractualisation entre le collectif de recherche et le(s) financeur(s), les démarches administratives pouvant demander un certain temps. En effet, il est imprudent d'engager les premiers frais relatifs aux activités du projet sans avoir finalisé la phase de contractualisation. L'engagement du projet nécessite la disponibilité de tout ou partie du budget pour la mise en œuvre des premières activités.

- **3.2 – Disponibilité des membres du collectif de recherche**

Nous l'avons déjà évoqué, dans une ambition de co-production des savoirs fondée sur une implication de tous les partenaires à toutes les étapes du processus de recherche participative, le lancement du projet ne peut pas s'engager alors même que certains membres du collectif de recherche subissent de trop fortes contraintes d'agenda. L'engagement du projet ne peut être effectif qu'à partir du moment où les agendas se sont progressivement synchronisés.

- **3.3 – Mise en place des premiers outils de collaboration**

Pour permettre l'engagement du projet dans des conditions de transparence et d'accessibilité partagée aux premiers documents et supports de travail, il paraît nécessaire de mettre en place le plus tôt possible certains outils et d'en assurer l'appropriation par tous les membres du collectif de recherche. Ces outils permettent de fonder la collaboration qui s'engage sur un socle solide.

PARTIE 4 – MODALITES DE REALISATION

- **4.1 – Organiser un séminaire en présentiel de lancement du projet**

Quel que soit le temps passé entre le montage du projet et son engagement, il est important que le processus commence avec un niveau égal d'information pour tous les partenaires et une compréhension partagée de la dynamique collective en cours. C'est pourquoi il est utile de faire commencer formellement le projet par un séminaire de lancement qui permette de rassembler tous les partenaires du projet sur une voire deux journées. Cette rencontre offre alors un cadre permettant d'approfondir collectivement les nombreux enjeux qui caractérisent cette séquence et d'établir un accord formel entre tous les membres du collectif de recherche. En outre, elle permet de déployer une dimension à ne surtout pas négliger dans le cadre d'un projet de recherche participative : l'amélioration de l'interconnaissance pendant les temps informels. Ce séminaire de lancement peut, par exemple, comporter un Atelier-Scénario afin que chaque partenaire puisse transmettre aux autres sa vision vis-à-vis du thème du projet à engager et ainsi parvenir ensemble au renforcement de la conception collective du projet. En outre, cet événement permet à l'ensemble des partenaires de connaître le tiers-veilleur et son rôle.

- **4.2 – Établir un protocole d'accord entre tous les partenaires et avec le tiers-veilleur**

Lors de la phase de lancement du projet, les premières rencontres et premiers échanges peuvent permettre aux membres du collectif de recherche de formaliser leur accord sur les différentes dimensions du projet et sur les modalités de leur collaboration qui peut faire l'objet d'un document servant de référence qu'on peut appeler « protocole d'accord ». Ce document contient de manière transparente les responsabilités et engagements réciproques sur lesquels se sont accordés les partenaires. Les décisions notées dans les comptes-rendus de réunions peuvent servir à établir ou compléter ce protocole d'accord.

- **4.3 – Réaliser une série d'entretiens avec l'ensemble des partenaires**

Il s'agit d'une intervention possible du tiers-veilleur auprès des membres du collectif de recherche, lors de la phase d'engagement du projet de recherche participative. La réalisation d'une série d'entretiens avec les partenaires constitue un dispositif offrant la possibilité au tiers-veilleur de nourrir la démarche menée par les partenaires d'interconnaissance et de construction d'une compréhension partagée du projet.

PARTIE 5 – RÉSULTATS ATTENDUS

• 5.1 – Identifier les moyens de réalisation du projet

Il est possible d'identifier quatre catégories de moyens nécessaires pour la réalisation de la phase d'engagement du projet dans de bonnes conditions :

- moyens humains : il s'agit de l'identification des partenaires responsables des différentes activités prévues dans le projet et des acteurs à mobiliser pour la réalisation des activités (recrutement de stagiaires ou de chercheur·e·s en post-doctorat, par exemple)
- moyens temporels : il s'agit du calendrier de réalisation des activités et du calendrier de gouvernance du projet
- moyens financiers : il s'agit de la répartition du budget entre les différents partenaires et entre les différentes activités. Il s'agit également des éventuelles démarches de recherche de co-financements
- moyens matériels : il s'agit de l'accessibilité aux moyens opérationnels nécessaires pour la réalisation des activités et le fonctionnement de la gouvernance du projet

• 5.2 – Consolidation d'une compréhension partagée du projet et des différentes séquences qu'il comporte

L'ensemble des dimensions du projet a été discutée, voire négociée, par et avec tous les partenaires au sein du collectif de recherche. Chaque partenaire connaît et maîtrise son rôle et celui des autres aux différentes étapes du processus de recherche. Le chemin à parcourir ensemble a été dessiné et confirmé collectivement, même si les partenaires doivent intégrer dès la phase d'engagement du projet que celui-ci constitue une démarche itérative qui nécessitera des ajustements par rapports aux accords et décisions collectives préalables.

PARTIE 6 – DURÉE

Cette séquence du projet est à engager le plus tôt possible une fois que les moyens de sa mise en œuvre ont été obtenus. Le calendrier de réalisation d'un projet est, le plus souvent, contraint par la durée de son financement, sans prolongation possible (la situation exceptionnelle de la pandémie de Covid-19 et ses conséquences en 2020-2021 ont permis aux partenaires du projet Resp'haies d'obtenir, auprès du ministère de l'Agriculture qui les soutenait financièrement, une prolongation d'un an pour sa réalisation). Il ne peut pas être établie une durée fixe pour cette séquence car elle va dépendre de la configuration spécifique de chaque projet de recherche participative. Il est toutefois possible de préciser qu'il ne faut pas la négliger, car elle pose les fondements de la réalisation des futures activités et de la collaboration en cours de construction. Il paraît plus bénéfique de prendre le temps de consolider les différentes dimensions de cette séquence, quitte à retarder un peu l'engagement des premières activités du projet, plutôt que de les démarrer trop vite et subir plus tard les conséquences de certaines dimensions sous-estimées.

Quelques ressources :

Sur la recherche participative

- [Recherche participative en France, où en sommes-nous ?](#) (Sciences Citoyennes, 2013)
- [Brochure sur Le tiers-secteur scientifique](#). Recherche participative, Boutiques des Sciences, expertise associative et citoyenne (Sciences Citoyennes, 2020)

Sur le dispositif tiers-veilleur d'accompagnement à la recherche participative

- [Note sur l'accompagnement de la recherche participative](#) (Sciences Citoyennes, 2020)
- [Synthèse de l'atelier sur une charte des tiers-veilleurs.e.s](#) (Sciences Citoyennes, 2019, pp. 118-129)
- [Synthèse du séminaire sur l'accompagnement de la recherche participative](#) (Sciences Citoyennes, 2018)
- [Termes de références du tiers-veilleur](#) (Dispositif CO3. Co-Construction des Connaissances, 2020)
- Webinaire Resp'haies « Co-construction des connaissances dans un projet de recherche participative : expérimenter la fonction de tiers-veilleur » (Sciences Citoyennes, 2023)

Autres fiches :

Elles ont été élaborées à partir des résultats du projet Resp'haies et d'autres projets tels que le projet européen [TeRRIFICA](#).

- Fiche n° 1 – Émergence d'un projet de recherche participative
- Fiche n° 3 – Cadre interactionnel et processus d'apprentissage mutuel au sein du collectif de recherche participative
- Fiche n° 4 – Prolongation du collectif de recherche, valorisation des résultats et suites potentielles du projet
- Fiche n° 5 – Méthodologies d'accompagnement d'un projet de recherche participative et limites

Contacts

Sciences Citoyennes

38 rue Saint-Sabin - 75011 Paris - France

Tel : +33 (0) 1 43 14 73 65

[contact-rp\(at\)sciencescitoyennes.org](mailto:contact-rp@sciencescitoyennes.org)

Retrouvez tous les résultats du projet sur <https://afac-agroforesteries.fr/resphaies/>

Projet soutenu par :



Le projet bénéficie également du soutien de :



Partenaires du projet :

